

**Communauté d'Agglomération
Gap-Tallard-Durance**

Direction des Finances

DIRECTION :

ALSH

PRESTATIONS :

Accueil de Loisirs

Tableau de présentation des Tarifs applicables à compter du 01/01/2021

Enfant de 4 à 14 ans	Quotient Familial (QF)						Tarif Extérieur (QF ≤ 900)	Tarif Extérieur (QF > 900)
	< 400	de 401 à 600	de 601 à 750	de 751 à 900	de 901 à 1100	> 1100		
Tarif Accueil de Loisirs à la journée <i>Période Hiver, Printemps et Toussaint</i>	12,75 €	14,77 €	17,67 €	19,97 €	22,61 €	23,85 €	25,96 €	29,96 €
Tarif Accueil de Loisirs à la semaine de 4 jours Période d'été une semaine	48,48 €	56,70 €	68,24 €	78,06 €	89,58 €	93,69 €	100,55 €	106,55 €
Tarifs Accueil de Loisirs à la semaine de 5 jours <i>Période Hiver, Printemps, Été et Toussaint</i>	60,61 €	70,88 €	85,26 €	97,59 €	111,97 €	117,11 €	125,43 €	134,43 €
Tarifs Accueil de Loisirs Mini-camps <i>Période Été</i>	68,06 €	78,32 €	93,35 €	105,07 €	119,63 €	124,76 €	136,12 €	144,12 €

Enfants de 4 à 14 ans En situation de handicap Uniquement	Quotient Familial (QF)					
	< 400	de 401 à 600	de 601 à 750	de 751 à 900	de 901 à 1100	> 1100
Tarif Accueil de Loisirs à la demi-journée	6,37 €	7,38 €	8,83 €	9,98 €	11,30 €	11,92 €
Tarif Accueil de Loisirs à la journée	12,75 €	14,77 €	17,67 €	19,97 €	22,61 €	23,85 €

Ces tarifs comprennent l'encadrement, les repas, les goûters, les transports et les activités.

Pour les périodes de petites vacances (hiver, printemps et toussaint), les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à la journée à un tarif correspondant à leur quotient familial.

Il a été décidé que les familles payent une tranche inférieure pour le 2ème enfant et deux tranches inférieures pour le 3ème enfant ;
Mais également que les familles qui inscrivent leur(s) enfant(s) plusieurs semaines (maximum 3) bénéficient d'une tranche inférieure pour la 2ème semaine et de deux tranches pour la 3ème semaine.
Cette dégressivité ne peut se cumuler avec celle correspondant au nombre d'enfants inscrits.

Les enfants résidant sur les communes suivantes seront prioritaires et paieront le tarif en fonction de leur Quotient Familial : Tallard, La Saulce, Lardier, Neffes, Fouillouse, Pelleautier, La Freissinouse, Lettret, Jarjayes, Châteauvieux, Sigoyer, Esparon, Vitrolles, Barcillonnette et Curbans. Pour les enfants résidants hors de ces communes, ils seront inscrits sur liste d'attente et paieront une tranche spécifique dite "Tarif Extérieur" tenant compte du quotient familial.